



## **Communiqué de presse commun**

### **Contacts**

**FGMM-CFDT**

Stéphane Destugues 06.74.77.80.14

**CFE-CGC Métallurgie**

Gabriel Artero 06.76.60.30.90

**FO Métaux**

Frédéric Homez 01.53.94.54.02

## **Echec des négociations sur les minima Ingénieurs et Cadres dans la métallurgie ?**

*Paris, le 26 janvier 2023*

Après deux réunions de négociations sur les minima de branche de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie, les organisations syndicales et patronales se sont séparées sur un désaccord.

Le dialogue social qui a fait la force de la branche tout au long des crises que nous venons de traverser s'est fracassé sur la vague de l'inflation.

Les trois organisations syndicales – CFDT, CFE-CGC et FO – qui se sont inscrites dans l'ambition de transformer le modèle social de la branche, ne peuvent que déplorer la position fermée de l'UIMM dans cette négociation des minima de la convention collective des ingénieurs et cadres face une inflation galopante.

Après un accord signé pour l'année 2022 à 3,1% d'augmentation, les 3 organisations syndicales ont légitimement revendiqué une augmentation 2023 prenant en compte l'inflation réelle de 2022 et prévisionnelle 2023 permettant de fait de préserver le pouvoir d'achat des Ingénieurs et Cadres.

Nous ne pouvons que regretter la fin de non-recevoir de l'UIMM à nos propositions et la décision de cette dernière de mettre fin prématurément après cette deuxième réunion de négociation pour l'année 2023.

Il y a tout juste un an, nous nous félicitons de la signature de la convention collective nationale préfigurant une industrie alliant performance économique et progrès social. Force est de constater que cette année, la volonté du compromis n'est plus de mise pour les négociateurs patronaux.

Cet échec à mettre au passif de l'UIMM, aura sans nul doute des conséquences sur la qualité du dialogue social de branche, sur le déploiement de la nouvelle convention collective et sur l'attractivité de la métallurgie qui peine déjà à pourvoir un certain nombre d'emplois d'ingénieurs et cadres.

Cette posture patronale préfigure aussi une négociation âpre et difficile sur la grille nationale des minima de la nouvelle convention collective qui doit s'ouvrir à la fin du premier trimestre 2023.

Les organisations syndicales signataires de la convention collective seront intransigeantes sur le respect des engagements pris par l'UIMM à la signature de convention collective nationale applicable en 2024. Les grilles salariales constituent un élément majeur de l'équilibre de cette nouvelle convention collective nationale.

Nous appelons l'UIMM à revenir sur sa position et nous l'invitons à revenir à la table des négociations, en intégrant pleinement dans la négociation le contexte d'une inflation forte et durable, inédite depuis une vingtaine d'année.